
Langue Français

Ouverte aux évolutions mondiales du secteur des télécommunications, des leviers de régulation et des pratiques de réglementation, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) s'est inscrite dès sa création dans une perspective de coopération internationale. L'ANRT noue ainsi, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, des relations avec des partenaires étrangers à fin d'œuvrer communément à l'amélioration des performances du secteur des télécoms.

L'Agence: [Cooperation](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/cooperation-internationale#comment-0>